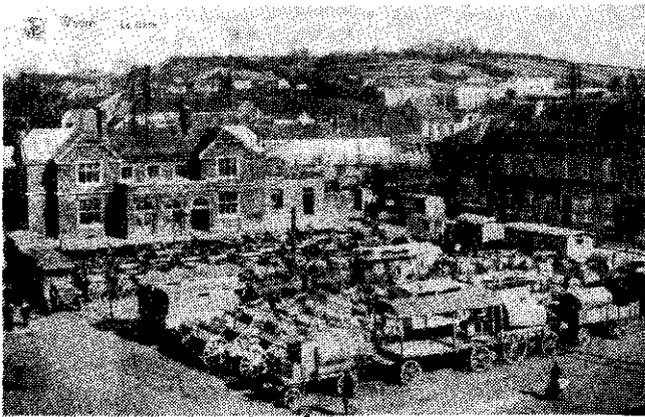


# CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE.

BULLETIN PERIODIQUE

EDITEUR RESPONSABLE : G. OTTEN  
24, RUE HAUTE  
1300 WAVRE

S E P T E M B R E 1 9 8 7



N° 218

Bulletin mensuel ne paraissant pas en juillet et août

Première réunion de la saison 1987-88 : jeudi 17 septembre à partir de 19 H 30 au local habituel "Café de la Paix", place du Sablon à Wavre. Réalisations inter-membres à partir de 20 H 15 (pages 5, 7 et 8). Les lots sont exposés à partir de 19 H 30. Aucune contestation ne sera admise sur tout lot adjugé.

Distribution des nouveaux catalogues (voir page 6)

M.P. Jottard distribuera les nouveautés parues pendant les vacances.

Tombola gratuite et tombola payante animées par Joseph Hoeyenbrugge et Jean Dessy.

### Lots de la tombola payante

Belgique N° 1076-81 Oeuvres culturelles 1958	750 F XXX
Belgique N° 1147-49 Pont aérien Congo-Belgique	400 F XXX
Belgique N° 1182 Rhinocéros blanc (30)	150 F XXX
Belgique BF 44-45 Postphila I et II	100 F XXX
Belgique BF 47 Floralties gantoises 1970	90 F XXX
Belgique N° 2060-63 Culturelle 1982 feuillet art	250 F 0
Belgique N° 1038;1109-10 école infirmière-pape Adrien VI	50 F XXX
Belgique N° 1800-02 Jeux Olympiques Montréal	50 F XXX
Belgique N° 1427-31 Erasme et son temps 1967	40 F XXX
Allemagne occidentale N° 776-79 Pour la jeunesse	50 FF XXX
Républ démocrat Congo N° 611-12 Journée météo +	
N° 658-59 (4) Journée mondiale enfance	270 F XXX
Congo belge N° 295 Art indigène	150 F XXX

A U D R A P E A U B E L G E S.P.R.L.

Prêt à porter pour hommes

rue Haute, 24 1300 WAVRE Tél 010/22.25.12

C A F E D E L A P A I X

Cercle d'échecs Club philatélique Union des fanfares  
Place A. Bosch, 42 1300 WAVRE Tél 010/22.34.96

# ATTENTION, DANGER!

Il y a déjà deux ans environ qu'une firme allemande vend, à grand renfort de publicité, des imitations assez réussies de timbres rares et de plis timbrés de divers pays. Ces imitations portent au verso la mention prétendument indélébile «Nachdruck», ce qui met les fabricants à l'abri des poursuites, mais non les collectionneurs à l'abri

d'une tromperie, car une inscription au verso, chacun le sait, cela s'efface aisément.

Ce n'est pas tout. Cette malheureuse initiative a tout récemment fait son chemin en Hollande où une firme, apparemment importante, s'est mise à son tour à vendre des reproductions. Il s'agit essentiellement des tim-

bres des Pays-Bas les plus cotés, notamment les numéros 1 à 6, 8 à 11, 26 à 29, 47 et 48, 61 à 64, 127 et 128, d'autres encore dont certains timbres-taxé et de service, ainsi que les «coffres-forts flottants».

Dans les grands placards publicitaires que la firme publie pour vanter sa marchandise, elle affirme qu'il ne peut être question de

falsifications car le mot «facsimile» est imprimé au verso. C'est un fait, mais non une garantie pour l'avenir. Les annonceurs affirment aussi que ces reproductions sont des «getrouwe nadrukken», c'est-à-dire des «réimpressions fidèles». Là il s'agit d'un mensonge éhonté et d'une affirmation qui frise l'escroquerie car, loin d'être fidèles et plus loin encore d'être des réimpressions, ce sont de banales reproductions tramées, telles qu'on en trouve dans les catalogues de vente publique utilisant la couleur. Ces vignettes, dont le prix de revient ne dépasse pas 1 franc, sont vendues à des prix variant entre 5 et 10 gulden pièce! On ne peut que fustiger cette exploitation sans vergogne de l'acheteur. Seule consolation, ces prétendues réimpressions sont à ce point différentes des originaux qu'elles ne risquent pas de tromper le plus inattentif des collectionneurs.

Il me semble toutefois bon de signaler leur existence aux lecteurs de la «Revue du Timbre».

Roger VERVISCH

Extrait de " LA REVUE DU TIMBRE" - 36e année - N° 392 du  
15 juin 1987

## PETITES ANNONCES

oooooooooooooooooooo

Offre 30 F pour 100 points Artis-Historia et 40 F pour 100 points Soubry

Cherche anciennes cartes postales illustrées de WAVRE & MELLET

Guy OTTEN, rue Haute, 24 1300 WAVRE (010/22.25.12).

Voici, une fois de plus, la rentrée philatélique et la parution des nouveaux catalogues.

Que nous apportent-ils ? Pas de grands bouleversements, ce qui implique un marché stable.

Finies, les diminutions annuelles des cotes. Déjà l'année dernière, une légère reprise s'était manifestée pour certaines séries. Cette année, ce "frémissement" pour employer un terme politique à la mode, semble se manifester et s'accroître. Bien entendu, il ne faut pas crier victoire. Loin de là. Mais les promesses de redressement semblent se concrétiser et sommes persuadés que les prochaines années, la reprise tant attendue, sera plus nette. A vous de profiter dès maintenant des possibilités d'achat à des prix encore abordables.

Un des bons points de l'édition 1988 du Catalogue officiel, est le début de cotation des timbres sur lettres. Lorsque l'occasion m'en était donnée, j'ai toujours insisté auprès des éditeurs du catalogue pour qu'ils introduisent cette nouvelle rubrique qui se fait déjà depuis longtemps dans les catalogues étrangers.

Voilà chose faite pour les timbres allant du N° 1 au 83. Ce travail de cotation sera poursuivi dans les prochaines années pour arriver à coter tous les timbres sur plus jusqu'à notre époque.

J'ai toujours attiré votre attention sur l'intérêt de conserver les enveloppes entières. Comparez la cote des timbres isolés et oblitérés à celle du timbre sur document. Vous serez édifié et peut-être convaincu : la plus value pouvant aller de 1 à 10 sinon plus !

L'année 1988 verra le Club philatélique de Wavre fêter son 30e anniversaire. Dès à présent, le comité a pris certaines dispositions pour que cet anniversaire soit commémoré dignement. Nous consacrerons une partie importante de notre avoir en caisse pour vous proposer des manifestations qui rencontreront, nous en sommes persuadés, l'agrément de tous. Il est normal que l'argent de nos cotisations et du pourcentage prélevé sur les ventes serve à la satisfaction de tous.

Et tant pis si notre Trésorier doit ouvrir largement les cordons de sa bourse qu'il garde précieusement comme un trésor.

SORTES DE PAPIER & DE GOMME  
oo

Il est porté à la connaissance des philatélistes que la Régie des Postes, en ce qui concerne la commande de papier d'impression pour les différentes valeurs postales, est tenue à respecter strictement la loi du 14 juillet 1976 relative aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

Ceci implique qu'annuellement, il est fait appel à la concurrence, que la fourniture du papier est à chaque fois attribuée au fabricant dont l'offre est la plus avantageuse et ceci pour autant que le papier d'impression réponde aux exigences techniques telles que décrites dans le cahier des charges spécial rédigé à cet effet.

De ce qui précède, il ressort que le papier d'impression peut éventuellement être fourni chaque année par un autre fabricant, de sorte que l'on peut s'attendre chaque fois à un autre type de papier ou une autre sorte de gomme, avec différence de couleur ou non. Il n'est pas exclu non plus que le papier fourni par un même fabricant présente une légère différence. Par ailleurs, il est à souligner que les fournisseurs de papier ne souhaitent pas dévoiler leur secret de fabrication.

Dès lors, la plupart des valeurs postales et en particulier les timbres-poste ordinaires et les chiffres-taxe, sont déjà en circulation sur différentes sortes de papier et/ou avec des couches de gomme différentes, car ils ont déjà été réimprimés suivant les nécessités sur des papiers parfois sensiblement différents.

Bien que la Direction de la Philatélie s'attache à satisfaire les souhaits des philatélistes sur tous les plans, il n'est plus possible vu les circonstances, la réglementation et surtout parce que les sortes de papier et de gomme peuvent être considérées comme une question purement de service, de fournir des informations détaillées concernant les caractéristiques techniques des sortes de papier et de gomme. En effet, des informations erronées ne peuvent plus être exclues à cet égard.

En conséquence, à partir de 1988, la Direction de la Philatélie ne fera dans ses communiqués plus que mention de deux sortes de papier, à savoir polyvalent phosphorescent et polyvalent non-phosphorescent, et ceci à l'exclusion de toute autre spécification.

Vu que les couches de gomme peuvent présenter d'importantes différences en matière de composition, couleur, brillance, etc..., les informations ne seront plus fournies à ce sujet.

La Régie des Postes prie dès lors les philatélistes de bien vouloir excuser ces mesures qu'elle se voit obligée de prendre afin d'éviter que des informations erronées ne soient données au public.

-----  
XIIIe JOURNEE D'ECHANGES  
oo

La XIIIe Journée d'échanges toutes collections de notre club aura lieu le dimanche 15 novembre prochain dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Wavre de 9 à 18 heures.

Nous vous y donnons rendez-vous, dès à présent.

REALISATIONS INTER MEMBRES  
DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 1987

Lot No	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
1	Belgique	1029 papier blanc	xxx	65	30	
2		1159-62	xxx	135	60	
3		1163-68	xxx	700	320	
4		1172-75	xxx	50	20	
5		1182-87	xxx	425	190	
6		1216-21	xxx	275	125	
7		292 F - 292 G	0	800	250	
8		302-04 sur carte	0		120	
9		1675 FDC	0		40	
10		1263-68 FDC	0		250	
11		1738-41 cartes maximum	0		100	
2e 12	Belgique	P.A. 15-23 A	x xx	500	250	
13		Service 64-67	xxx	300	150	
14		B.F.15-16	xxx	1550	775	
15		B.F. 2	xxx	2850	1375	
16		C.B. 368	xxx	350	125	
17		C.P. 374	xxx	320	125	
18		C.P. 375	xxx	320	125	
19		C.P. 376	xxx	320	125	
20		C.P. 377	xxx	300	120	
21		724/R/T	xxx	180	50	
22		179-81	xxx	750	375	
23		184-86	xxx	250	110	
24		188	xxx	160	80	
25		189	xxx	180	80	
26		220	xxx	250	125	
27		234-36	xxx	110	55	
28		237-39	xxx	800	375	
29		245-48	xxx	200	90	
30		255 (4)	xxx	2000	625	
31		256A-57A	xxx	1300	600	
32		299-300	xxx	80	24	
33		302-04	xxx	550	275	
34		335-40	xxx	600	300	
35		401-03	xxx	550	275	
36		438-45	xxx	625	310	
37		456-57 B	xxx	700	350	
38		466-70	xxx	600	300	
39		512	xxx	225	95	
40		538-45	xxx	375	185	
41		555 Variété	xxx	650	325	
42		623-24	xxx	400	185	
43		631-38	xxx	350	145	
44		690-96	xxx	310	135	
45		737-42	xxx	1550	750	
46		761-72	xxx	350	100	
47		773-80	xxx	1850	900	
48		807-10	xxx	550	250	
49		849-59	xxx	1000	375	
50		832-33	xxx	260	125	
51		842-44	xxx	1050	525	
52		876-78	xxx	1550	620	
53		927-29	xxx	5000	2350	
54		955-60	xxx	1600	800	
55		961-63	xxx	500	250	
56		973-78	xxx	1600	800	
57		979-85	xxx	2650	1200	



N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
58	Belgique	987-89	xxx	550	270	
59		991-93	xxx	450	220	
60		994-95	xxx	525	250	
61		998-1004	xxx	1600	800	
62		315-16	xxx	80	36	
63		401a	xxx	125	60	
64		418A-26	xxx	65	20	
65		420a;423a;425a	xxx	65	25	
66		427a	xxx	130	60	
67		446	xxx	130	50	
68		479-80	xxx	50	15	
69		480a	xxx	150	65	
70		573-82	xxx	150	75	
71		583-92	xxx	150	75	
72		593-601	xxx	125	50	
73		603-12	xxx	225	65	
74		614-22	xxx	140	65	
75		625-30	xxx	165	80	
76		647-52	xxx	150	60	
77		653-60	xxx	75	30	
78		661-69	xxx	210	85	
79		701-09	xxx	170	80	
80		969-70	xxx	130	60	
81		R024	xxx	75	35	
82		1039-45	xxx	750	360	
83		1076-81	xxx	750	375	
84		1082-88	xxx	750	360	
85		1090-92	xxx	200	100	
86		1114-20	xxx	750	360	
87		1139-46	xxx	725	335	
88		1147-49	xxx	400	200	
89		1153-58	xxx	475	235	
90		1159-62	xxx	135	60	
91		1163-68	xxx	700	330	
92		1172-73A	xxx	170	75	
93		1176-81	xxx	750	375	
94		1182-87	xxx	425	200	
95		1188-90	xxx	150	70	
96		1198-1203	xxx	250	120	
97		1205-11	xxx	250	120	
98		1216-21	xxx	275	110	
99		1225-30	xxx	250	115	
100		1233-38	xxx	250	110	
101		188A	xxx	125	15	
102		481-83	xxx	600	295	
103		488-95	xxx	2000	1000	
104		761-71	xxx	2650	1325	
105		786	xxx	950	470	
106		781-84	xxx	800	400	
107		868-75	xxx	2500	1250	
108		900-07	xxx	2900	1450	
109		930-37	xxx	2500	1250	
110		1031	xxx	1500	750	
111		1032-36	xxx	1150	550	
112	Belgique	394-400	0	7500	3500	
113	Congo belge	3	0	1750	700	
114		11	0	16000	6000	
115		12	0	4000	600	
116		27	0	2500	1000	
117		50-58	xxx	1900	760	
118		277-95	xx	1200	500	

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
119	Congo belge	296-97	xx	65	27	
120		298-99	xx	135	54	
121		300-01	xx	170	68	
122		302-23	xx	1000	400	
123		324-26	xx	150	60	
124		327-28	xx	100	40	
125		329-36	xxx	225	90	
126		337-38	xxx	250	100	
127		339-40	xxx	250	100	
128		341-43	xxx	135	54	
129		344-49	xxx	110	44	
130		350-61	xxx	110	44	
131		362-66	xxx	35	14	
132		367-71	xxx	110	44	
133	Belgique	6	0	275	100	
134		76	xxx	1200	500	
135		219	xx	350	150	
136		234-36	xx	100	40	
137		286	xxx	200	90	
138		302-04	xxx	550	260	
139		337a; 339a	0	420	150	
140		390; 392	xxx	4250	2000	
141		415 (2) variété mèche	xxx	155	70	
142		556-67	xxx	525	250	
143		701-09	xxx	170	80	
144		716-24	xxx	180	85	
145		724 K-L-M	xxx	715	350	
146		748-50	xxx	195	90	
147		781-84	xxx	800	380	
148		786	xxx	950	460	
149		807-10	xxx	550	260	
150		813	xxx	110	50	
151		821	0	600	200	
152		823-25	xxx	750	360	
153		832-33	xxx	260	120	
154		863-67	xxx	3500	1700	
155		868-75	xxx	2500	1200	
156		892-97	xxx	3300	1600	
157		908	xxx	150	70	
158		916-23	xxx	2600	1250	
159		941-42	xxx	200	90	
160		955-60	xxx	1600	750	
161		964-66	xxx	325	160	
162		979-85	xxx	2650	1300	
163		7	0	275	100	
164		98	xxx	400	190	
165		299-300	xxx	80	40	
166		355	0	450	160	
167		710-19	xxx	160	75	
168		785	xxx	1500	700	
169		814-22	xxx	2900	1400	
170		842-44	xxx	1050	500	
171		876A-78A papier mince	xxx	6000	2800	
172		912-17	xxx	1850	900	
173		961-63	xxx	500	240	
174		987-89	xxx	550	250	
175		1313-59 (année 1965)	xxx	635	300	
176		1404-42 (année 1967)	xxx	585	280	
177		Prisonniers Gand 1942	xxx	300	120	
178		P. A. 24	xxx	1300	650	
179		P. A. 28-9	xxx	400	190	